

Appel à candidature

La cité des curiosités 2013

Contexte

«La cité des curiosités» est une résidence d'artiste, initiée par la Fondation d'Entreprise Logirem avec l'appui de ses partenaires, visant à la création d'une œuvre d'art pérenne dans la cité de La Bricarde, dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille, en lien avec ses habitants. Cette troisième édition de résidence revêt une notoriété particulière dans le cadre de Marseille-Provence 2013, Capitale européenne de la culture. Les trois résidences d'artistes précédentes ont accueilli Yazid Oulab en 2008/2009, Jean-Marc Munerelle en 2010/2011 et gethan&myles en 2012.

Logirem est une SA d'habitat social implantée dans la région PACA (groupe Caisse d'Epargne). Avec plus de 20.000 logements, 400 salariés et un chiffre d'affaires de 120 millions d'euros, cette entreprise constitue un acteur économique majeur dans le domaine du bâtiment et des services. Sa fondation d'entreprise apporte son concours dans le développement de projets sur le territoire d'implantation, et notamment dans le domaine culturel.

«La cité des curiosités», projet inscrit dans les Ateliers de l'EuroMéditerranée de Marseille-Provence 2013, bénéficie de l'appui de l'ensemble des institutions et collectivités locales : Le Conseil Général des Bouches du Rhône, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Ville de Marseille, la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur et le FRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui sont également membres du jury de sélection.

La production déléguée de ce projet est assurée par Sextant et plus qui dispose d'un bureau sur le site de La Bricarde.

Cet appel à projet 2012 s'adresse à un artiste pour une résidence de création de 6 mois, de janvier à juillet 2013.

Objectifs et finalités de la Résidence

La résidence a pour but la création d'une œuvre originale et pérenne dans les espaces extérieurs de la cité de la Bricarde dite «Cité des curiosités». Cette nouvelle création représente le point d'orgue du travail accompli en résidence, de la réflexion menée autour de ce territoire et des liens portés avec les habitants et un groupe de salariés de l'entreprise.

Par le biais de ces actions, il s'agit d'œuvrer à la sensibilisation des habitants à l'art contemporain, à l'enrichissement de la vie culturelle et artistique locale et à l'engagement des collaborateurs de Logirem dans une relation sensible et participative à l'art contemporain. Il s'agit pour l'artiste sélectionné de s'immerger au cœur de la cité afin de tisser des liens avec les habitants et de s'inspirer de ce territoire.

L'artiste est accompagné dans sa démarche par l'association « Sextant et plus » et la Fondation Logirem. Il dispose d'un espace de travail et de création implanté au sein de La Bricarde. Sa démarche est accompagnée par des actions de médiation spécifiquement mises en place par Sextant et plus avec les acteurs éducatifs, culturels et sociaux du territoire auxquelles l'artiste prend part en tant qu'intervenant. Ces actions prennent appui sur un lieu ressource, d'exposition et d'accueil du public, également implanté au cœur de la cité : La galerie des curiosités.

Les conditions générales :

- L'artiste perçoit un cachet de 9 000 euros TTC pour l'ensemble du projet de résidence. Il dispose d'un local personnel de 25m² environ servant de lieu de travail et d'un budget de production de l'ordre de 25000 euros TTC maximum. Il est à noter que sur ces 25 000 euros, en raison de l'implantation de l'œuvre dans des espaces fréquentés par du public, 5000 Euros environ sont alloués aux prestations liées à la conception de l'œuvre (bureau d'étude) à la sécurité (bureau de contrôle) et la présentation (cartel sous forme de plaque gravée).
- L'artiste s'engage à être présent sur place pendant les six mois de sa résidence et à être pleinement disponible pour ce projet ambitieux au cours duquel il prendra part aux actions de médiation conjointement mises en place avec l'équipe de Sextant et plus.
- Il s'engage à respecter les délais de production et à livrer l'œuvre au terme de sa résidence.
- Il s'engage à céder ses droits sur l'œuvre à l'issue de la résidence et accepte que celle-ci soit déclinée pour en laisser une trace et une mémoire.
- A l'issue de sa résidence, il sera demandé à l'artiste de produire une déclinaison de son œuvre sous forme d'objet qui intégrera la collection de la fondation Logirem. Un budget spécifique sera alloué à cette opération.
- La résidence ne comprend pas de logement ni de transport qui sont à la charge de l'artiste. Pour les artistes internationaux, des notions de français seront appréciées.

Processus de sélection :

Le processus de sélection de l'artiste en résidence en 2012-2013 se fera en 3 étapes.

- 1) Pour candidater, merci de bien vouloir nous adresser avant le 15/11/12 un dossier artistique (portfolio) et un CV à l'adresse suivante : b.saliou@sextantetplus.org. Un accusé de réception vous sera envoyé. Sur cette base, 5 candidats maximum seront présélectionnés par les membres du jury composé de l'ensemble des partenaires du projet, selon l'expérience et l'aptitude à développer une œuvre pérenne dans l'espace public et à engager des liens avec les habitants.
- 2) Un dossier précis comportant des informations sur le territoire et la résidence sera envoyé aux candidats présélectionnés. Il leur sera demandé de bien vouloir nous adresser une note d'intention en français faisant état d'un pré-projet de l'œuvre qu'ils comptent créer pendant la résidence.
- 3) Sur la base de ces notes d'intention, un jury composé de l'ensemble des partenaires du projet auditionnera les candidats pour le choix de l'artiste résident 2013. Les candidats non retenus mais arrivés à ce niveau de sélection seront défrayés.